

CONFERENCE SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET
LES QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE
Centre international de conférences Genève (CICG)
13 et 14 juillet 2009

REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ATTEINTES
DE DEFICIENCE VISUELLE : QUELS DEFIS POUR LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE?
Centre international de conférences Genève (CICG)
13 juillet 2009 (de 9 heures à 10 h 30)

FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION POUR LES MÉDIAS
Les journalistes accrédités n'ont pas à payer de taxe de participation
(Prière de se reporter à la procédure d'accréditation des médias indiquée ci-dessous)

DONNÉES PERSONNELLES (tous les champs doivent être remplis) :

Mme, Mlle, M. :

Prénom :

Nom de famille :

Titre/fonction :

Nationalité :

COORDONNÉES (tous les champs doivent être remplis) :

Média :

Rue :

Ville :

État/province :

Pays :

Code postal :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de télécopieur :

Adresse électronique :

DEMANDES D'ACCREDITATION ACCÉLÉRÉE :

Je suis accrédité auprès de l'ONU à Genève New York Vienne

Note : les médias accrédités sont inscrits d'office sur la liste de l'OMPI de diffusion d'informations aux médias. Si vous ne souhaitez pas recevoir après la conférence les informations diffusées aux médias par l'OMPI, veuillez cocher la case suivante :

**PRIÈRE D'ENVOYER CE FORMULAIRE D'ACCREDITATION PAR TÉLÉCOPIE,
ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS,**

AU BUREAU DE PRESSE DE L'OMPI

(Tlcp. : +41 22 338 8280)ou à l'adresse suivante : publicinf.mail@wipo.int

AU MOINS DEUX SEMAINES AVANT LA CONFÉRENCE.

CONFERENCE SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET
LES QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE
Centre international de conférences Genève (CICG)
13 et 14 juillet 2009

REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ATTEINTES
DE DEFICIENCE VISUELLE : QUELS DEFIS POUR LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE?
Centre international de conférences Genève (CICG)
13 juillet 2009 (de 9 heures à 10 h 30)

PROCÉDURE D'ACCRÉDITATION DES MÉDIAS

Le Bureau de presse de l'OMPI ne remettra pas de badge à des journalistes dont la demande ne serait pas conforme à la procédure établie.

DEMANDE D'ACCRÉDITATION POUR LES MÉDIAS

Les procédures d'accréditation en vue de la Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique sont fondées sur celles de l'Organisation des Nations Unies.

Chaque journaliste doit présenter une demande individuelle et remplir, pour ce faire, le formulaire d'accréditation dans son intégralité. Ce formulaire doit être renvoyé accompagné de tous les documents suivants :

- ♦ une lettre de mission sur papier à en-tête officiel d'un organisme de presse, signée par le rédacteur en chef (ou le directeur de l'information d'une station de radio ou d'une chaîne de télévision);
- ♦ une photocopie d'une carte de presse valable au moins jusqu'à la fin de 2009; et
- ♦ une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité.

Il *peut* également être demandé d'indiquer l'adresse Internet de deux articles ou rapports publiés au cours des six derniers mois, dont le journaliste est l'auteur.

Chaque membre de l'équipe accompagnatrice (ingénieurs du son, cameramen, techniciens, etc.) doit aussi remplir un formulaire d'accréditation distinct et le renvoyer accompagné des documents suivants :

- ♦ une lettre de mission signée par le rédacteur en chef (ou le directeur de l'information d'une station de radio ou d'une chaîne de télévision); et
- ♦ une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité.

Une procédure d'accréditation accélérée est prévue pour les membres du Service de presse des Nations Unies (dûment accrédités par l'ONU) ainsi que pour les titulaires d'une carte de presse suisse. Toutefois, bien que ces journalistes ne soient pas tenus de remettre les documents énumérés plus haut, le formulaire d'accréditation doit être rempli et renvoyé au

Bureau de presse de l'OMPI. Prière d'envoyer les formulaires remplis par télécopie (+41 22 338 82 80) ou à l'adresse : publicinf@wipo.int.

Le Bureau de presse de l'OMPI doit avoir la certitude que toute personne demandant une accréditation de média, selon la procédure normale ou la procédure accélérée, est un journaliste professionnel et représente de bonne foi un organe de presse officiellement enregistré en tant que tel dans un pays membre de l'OMPI ou de l'ONU. Le Bureau de presse de l'OMPI se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires pour pouvoir établir le statut des requérants. L'accréditation en qualité de média ne sera pas accordée aux services d'information des organisations non gouvernementales. Les demandes seront examinées au cas par cas et les décisions du Bureau de presse de l'OMPI seront sans appel.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À

Section des relations avec les médias
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 21
Tél. : +41 22 338 8161 ou + 41 22 338 9547
Mél. : publicinf@wipo.int

REMISE DU BADGE

Pour la remise de votre badge, il vous sera demandé de présenter un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité.